

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 Novembre 2018

**Présents :** Mmes CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, COSCAT Christiane, CROUHY Michèle, MAURIN Monique, MM DELRIEU Stéphane, GUILLAUME Florian, SALICIS Jean-Marie, SALICIS Benjamin  
**Absent:** MM. GOMEZ Frédéric

La séance est ouverte à 20 heures 40.

Le conseil désigne Florian GUILLAUME comme secrétaire de séance.  
Le compte rendu du conseil municipal du 28 Août 2018 est adopté à l'unanimité.

## **I. DELIBERATIONS :**

### **1. Transfert de compétence eau et assainissement**

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république a rendu obligatoire le transfert des compétences relatives à l'eau et l'assainissement des communes vers les communautés de communes et d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi du 3 août 2018 apporte cependant des modifications à la loi du 7 août 2015 en ce qui concerne les communautés de communes. Le transfert de l'une ou des deux compétences relatives à l'eau et à l'assainissement peut désormais être reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce report n'est cependant possible que si les conditions suivantes sont respectées : la communauté de communes n'exerce pas au 5 août 2018, les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes, représentant au moins 20% de la population, délibèrent en faveur du report et si cette délibération est prise avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019.). A l'unanimité des membres du conseil municipal décide de conserver ces compétences.

### **2. Extinction partielle de l'éclairage public**

Le conseil municipal avait décidé d'éteindre l'éclairage public pour une période d'essai jusqu'en septembre dernier. Nous considérons ce test comme une réussite, peu de gens se sont plaints. A la majorité des membres, le conseil municipal décide de prolonger cette expérience par 7 voix pour et une contre (Monique Maurin).

L'éclairage public sera donc éteint de 23h30 à 5 h du 1 octobre au 30 avril et de 1 h à 5 h le reste de l'année.

### **3. Demande de subvention-Maison Lestienne**

Il est prévu 255 000 € HT de travaux pour rénover ce bâtiment.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention de 30 % (FRAT) et une autre de 40 % (DETR). Il resterait donc 85848,75 € d'autofinancement.

### **4. Transfert de propriété terrain (vente bergerie) à la CCHPPB**

La bergerie appartenant à la communauté de commune et la parcelle à la commune, il est nécessaire pour que la vente de la bergerie puisse se faire que la commune cède le terrain à la communauté de commune. Il est prévu pour ce faire, de découper la parcelle B574 et de créer une nouvelle parcelle correspondant à l'emprise actuelle de la bergerie soit 15a62.

La séance est levée une minute à 21h22 puis à 21h38 afin de laisser la parole au public.  
la séance est ré ouverte à 21h47

Par 7 voix pour et une abstention (Florian Guillaume).

La question du locataire actuel doit être réglée avant d'aller plus loin sur ce dossier.

## **5. Acquisition parcelles B125 et B 126**

La municipalité avait demandé à la SAFER de préempter sur ces parcelles (propriété Martin) qui avait été mise en vente. En effet ces terrains (74a40) sont situés en continuité du village derrière le théâtre de verdure. La commune souhaite acheter ces terrains et propose de les louer par bail à ferme à M Mascot qui pâture déjà ces parcelles.

La séance est suspendue à 22h05 afin de laisser la parole au public.

La séance est réouverte à 22h09.

Le conseil municipal, par 7 voix pour et 1 abstention (Marie-Elisabeth Chrisostome), se prononce pour que la Commune achète ces deux parcelles.

## **6. Demande de subvention –Projet Paysager-Parking**

M le Maire nous présente un projet de rénovation du parking à l'entrée du village.

De nombreux arbres seraient plantés avec en option des arbustes entre les arbres et le sol serait modifié avec une partie enherbée.

Le projet conçu par Mme Bec, paysagiste coûterait 52.356,66 € HT.

Lors de la discussion, il apparaît important de rénover ce parking qui est la première chose qu'on voit en arrivant au village. Par contre si ce projet est réalisé, il ne restera que 34 places sur le parking, ce qui pourra poser problème quelques jours dans l'année.

A l'unanimité des membres du conseil municipal, le Maire est autorisé à demander une subvention DETR de 40 % soit 20942,66 €. La part d'autofinancement restante serait donc de 31414,66 €.

## **7. Demande de subventions- projet paysager-Eglise**

Il est également prévu des travaux autour de l'église.

Mme Bec a présenté un projet pour un montant de 41058,70 € HT. Dans ce projet, il est prévu notamment d'arracher le figuier, l'olivier et le lilas (qui peuvent abîmer par leurs racines les bâtiments) devant l'église et de replanter des arbustes. Derrière les restanques seraient restaurées.

M Ogereau, architecte des bâtiments de France, s'est montré favorable à ce projet.

Cette décision est reportée au prochain conseil.

## **II. QUESTIONS DIVERSES :**

-Mme Cécile Bérard, coiffeuse à domicile (dans une roulotte) a émis la volonté de s'installer à Saint Martin les Eaux. Elle doit libérer son lieu de travail actuel au Castelet d'Oraison au mois de juin prochain. Elle souhaiterait acheter une parcelle pour construire sa maison et installer sa roulotte. Il est envisagé de demander un CU opérationnel sur la parcelle communale A396 et Michèle Crouhy pourrait également lui vendre une partie de la parcelle A574.

-Commission de contrôle- révision des listes électorales : Suite à une nouvelle loi, les modalités d'inscription sur les listes électorales vont être modifiées et les listes électorales seront tenues par l'INSEE. La commission de contrôle sera désormais composée d'un membre du TGI, d'un membre de la préfecture et d'un conseiller municipal dans l'ordre du tableau.

-Vieux cimetière : Marie Elisabeth Chrisostome avec sa belle-sœur Lucette a commencé un travail pour répertorier les tombes du vieux cimetière. Le plan qu'elle a commencé a été transmis aux personnes intéressées pour le compléter.

-Chemins de randonnées : Nous avons reçu la subvention pour le balisage des chemins de randonnée. Le conseil municipal choisi l'entreprise de Mathieu Caron la moins disante pour un montant de 1037 € HT.

-Matériel informatique : il est nécessaire de prévoir des investissements : le câblage de la salle de conseil et du secrétariat de la mairie et un moyen de sauvegarde des données adapté à l'utilisation actuelle de l'informatique et conforme à la RGPD. Deux propositions différentes ont été reçues.

-Deux devis ont été réalisés pour la rénovation du théâtre de verdure, de nombreux travertins sont cassés, ce qui peut être dangereux. Les membres du conseil municipal valident la proposition d'ADTP pour un montant de 4460€ HT.

-M Thiland nous propose d'écrire un article sur Saint Martin Les Eaux dans le journal « Il était une fois dans le sud-est » tiré à 4000 exemplaires dans la partie Est du Parc du Lubéron. Le Maire doit le recontacter afin de revoir la proposition financière.

-La commune a obtenu 8000€ de subvention par le FODAC pour l'achat d'un tractopelle. Un modèle JCB 2 dx a été trouvé chez ASM à Gap pour un prix de 25000€ HT.

-M et Mme Battandier ne feront pas la crèche à la salle d'exposition cette année.

- Le jardin communal alloué à M. et Mme Battandier et non exploité sera en accord avec eux cultivé par M. Maurin. Le bailleur ou le propriétaire pourront mettre fin à cet accord.

-La secrétaire de mairie annonce son départ dès le mois de décembre. Elle sera remplacée dès la fin du mois de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h30 heure.

Le secrétaire de séance,

Florian GUILLAUME



